



CAPA HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS 26 JUIN 2017



Aujourd'hui se tient la dernière CAPA d'accès à la hors-classe des certifiés selon la formule jusqu'ici en vigueur. Dès l'an prochain, le protocole PPCR devrait s'appliquer et déconnecter largement l'avancement de la notion très extensible de « mérite ». Le SNES-FSU a toujours dénoncé les distorsions de traitement entre les personnels et se réjouit de cette évolution, d'autant plus nécessaire que les carrières sont désormais longues et que le pouvoir d'achat des enseignants régresse.

D'aucuns auraient pu s'imaginer que le rectorat de Besançon anticiperait quelque peu ce changement fondamental, mais il n'en est rien ; cette année encore, le choix a été fait de ne pas accorder la hors-classe à tous les personnels au 11^{ème} échelon. Cette année encore, les corps d'inspection se sont attachés à dégrader une dizaine d'avis, de « sans opposition » à « défavorable », afin d'empêcher de façon certaine l'accès à la hors-classe de ces collègues, sur la base de critères jamais explicités. Pire encore, un certain nombre de collègues du 11^{ème} échelon « n'ayant pas démérité » ne sont pas promus dans le projet rectoral. Nous souhaitons vivement que la CAPA d'aujourd'hui intègre ces personnes au tableau d'avancement, conformément aux instructions ministérielles. Un certain nombre de certifiés au 10^{ème} échelon susceptibles de partir en retraite ne figure pas non plus dans le tableau d'avancement. Nous souhaitons que leur situation soit examinée également, car un examen attentif de cette liste peut laisser penser que d'autres facteurs que le mérite personnel ont pu jouer dans le rythme de leur carrière. Nous avons bien noté que les deux derniers promus du tableau proposé par le rectorat ont bénéficié d'un geste. Pourquoi le nombre de bénéficiaires de ce geste n'est-il pas plus important, au regard d'un contingent qui, une fois de plus, aurait pu permettre la promotion de tous les 11^{ème} échelon et de tous les 10^{ème} retraitables ?

Pour terminer, le SNES-FSU tient à exprimer son inquiétude concernant la dégradation des relations entre les IA-IPR et les personnels. Le regrettable épisode de l'organisation des EAF illustre une méconnaissance du travail et de l'état des collègues sur fond d'arrogance et de suspicion. Cela augure mal des évolutions à venir, où les corps d'inspection seront censés dynamiser les équipes et non plus sanctionner les récalcitrants. Une vraie révolution.